

XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Dakar (Sénégal), les 29 et 30 novembre 2014



Résolution sur l'éducation bancaire et financière

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Rappelant que la maîtrise des éléments financiers de base est de nature à favoriser l'intégration des différentes composantes de l'espace francophone, en particulier les jeunes, les femmes, les migrants, les créateurs d'activités et d'entreprises, dans le contexte d'une économie mondialisée ;

Reconnaissant l'importance de l'éducation bancaire et de l'inclusion financière à l'échelle mondiale, et son rôle pour assurer aux différents acteurs des services financiers les compétences nécessaires pour une meilleure insertion dans le tissu économique et entrepreneurial de l'espace francophone ;

Eu égard aux initiatives internationales prises, notamment au niveau du G20 et de l'OCDE ainsi que de l'Union bancaire francophone, dont la mission est de favoriser un dialogue entre associations bancaires des pays et gouvernements francophones, mettant l'accent sur l'accès aux services financiers de base et les recommandations faites pour une inclusion financière responsable, permettant d'améliorer la connaissance des questions financières de la part des différents acteurs économiques ;

Saluant les mesures déjà prises par certains de nos pays et gouvernements membres, les organisations professionnelles et celles de la société civile pour promouvoir l'éducation bancaire et favoriser l'inclusion financière des différents acteurs économiques ;

Sachant que l'éducation bancaire et l'inclusion financière des différents acteurs de l'espace francophone représentent un des mécanismes incontournables pour le développement de la structure microéconomique dans de nombreux pays de l'espace francophone ;

Constatant que plusieurs pays et gouvernements ont adopté une stratégie nationale pour l'éducation bancaire et financière, et que la société civile et les organisations professionnelles ont pris conscience de l'importance de cette stratégie pour le développement d'un tissu entrepreneurial au diapason des exigences de la mondialisation et de l'économie internationale ;

Convaincus de la nécessité d'harmoniser les stratégies en la matière et que les mesures préconisées doivent faire l'objet d'une politique coordonnée avec les initiatives internationales, régionales, nationales et locales ;

Considérant que ce mécanisme est de nature à contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie et sa cohérence avec les préconisations des différentes stratégies que nous avons adoptées pour la langue française, le numérique, et la jeunesse ;

Nous engageons à promouvoir :

1. la mise en place de stratégies nationales pour la sensibilisation à l'éducation bancaire et financière dans le cadre d'une approche inclusive en vue de la mise en place de stratégies cohérentes au sein de l'espace économique francophone ;
2. le développement d'actions ciblées en lien avec le renforcement des institutions de micro-finance, permettant une inclusion financière appropriée aux différents acteurs économiques, avec des mécanismes de suivi adaptés à leur condition ;
3. la mobilisation des acteurs publics et privés, à travers des partenariats, pour encourager le partage des acquis et des bonnes pratiques en matière d'éducation bancaire et d'inclusion financière.